

---

Adresse de la société populaire de Bolbec, qui fait part d'un don du bataillon de la Ire réquisition de la Montagne-Bon-Air, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Bolbec, qui fait part d'un don du bataillon de la Ire réquisition de la Montagne-Bon-Air, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 28;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13421\\_t1\\_0028\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13421_t1_0028_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

*Etat des Croix de Saint-Louis et autres effets en argent, remis par différens particuliers.*

Les Citoyens,

Saint-Just de Montfaucon, distr. de Monistrol, 2 croix de St. Louis.

Torrillon de Craponne, distr. du Puy, 1 croix *idem*.

Sanhard de Craponne, distr. du Puy, 1 croix *idem*.

Dalzan, Accusateur public du départ. de la Lozère, 3 croix de St. Louis et une pièce en or de 48 liv.

Montremard, invalide, de la comm. du Puy, 1 croix *idem*.

Philippe Callemard, ancien gendarme et chevalier de St. Louis, 1 croix *idem*.

Nicolas Dulac, ancien cap<sup>e</sup>, 1 croix *idem*.

Laberge, ancien lieut. dans la gendarmerie, 1 croix *idem*.

Exbrayat Peyroux, 1 croix *idem*.

Pontalion Glavenas, 1 croix *idem*.

Jean-Armand-Joseph Latour, 1 croix *idem*.

Mourgues, 1 croix *idem*.

André Legal, ci-devant lieut. des grenadiers dans le ci-dev. régiment d'Auvergne, 1 croix *idem*.

Chambarlhac, ci-devant cap<sup>e</sup>, 1 croix *idem*.

Jean-François Ferragnhe, 1 croix *idem*.

Vachon, ci-dev. cap<sup>e</sup> de ci-dev. royal-auvergne, 1 croix *idem*.

Jean-François Maurin, cap<sup>e</sup> des Vétérans, 1 croix *idem*.

Jacques-François Lavalette Beaumont, lieut. des Vétérans, 1 croix *idem*.

Gaillard Laroche a remis son brevet seulement.

Jean-Bruno Frévol, dit Lacoste, général de brigade, habitant de Pradelles, une écuelle avec son couvercle.

Boucharain dit Chomel, de Pradelles, 1 épée et 1 paire de boucles en argent.

Branche, ex-constituant, 1 grande médaille en cuivre représentant d'un côté la face du tyran capet, et de l'autre le serment de l'Assemblée constituante du 4 août.

Bonneville Depouzols de St. Just, 1 croix militaire à laquelle il manque une fleur de lys.

Pons du Puy, ci-devant prêtre, a fait don de son calice avec patène.

La Sté popul. d'Yssingeaux, distr. de Monistrol, a fait don de 6 marcs, 1 once, 6 gros, en différens effets d'argent; plus 1 paire boucles d'oreilles en or du poids de 12 grains; plus d'un marc, 7 onces, 3 gros de galons dorés.

2 chandeliers et une boîte à poudre de bureau trouvés chez le sieur Bonnet, député à la Convention et décrété d'accusation.

REYNAUD.

La Société populaire montagnarde de Bolbec annonce que le bataillon de la 1<sup>o</sup> réquisition de la Montagne-Bon-Air, qui est, depuis quelque temps, dans cette commune, manifeste le plus grand attachement aux bons principes, un dévouement signalé à la cause de la République, une haine intrépide contre les ennemis de la liberté; il a voulu coopérer au soulagement de la classe la plus malheureuse, en se privant de 263 livres de viande par décade, pour être distribuées aux indigens de cette commune; les officiers de ce bataillon ont, de plus, fait un fonds de 86 liv. 3 sous, destiné par chaque décade au même emploi.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bolbec, 2 prair. II. Au citoyen Grégoire, présid. du C. d'instruction publique] (2).

« Frère et ami,

Le bataillon de première réquisition de la Montagne-de-Bon-Air, que nous possédons depuis quelque temps dans notre commune, et dont nous connaissons les bons principes, vient de nous donner une nouvelle preuve de son dévouement à la cause pour laquelle il a juré de combattre; non seulement il veut contribuer à l'anéantissement des despotes coalisés contre notre liberté, mais encore il a voulu coopérer au soulagement de la classe la plus précieuse à la République, en se privant de deux cent soixante trois livres de viande par décade, pour être distribuée aux indigents de notre commune; non contents d'un pareil désintéressement, les officiers de ce même bataillon ont fait un fonds de 86 liv. 3 sols pour être également destinés toutes les décades au même emploi.

C'est avec un vrai plaisir que nous te transmettons cet acte de fraternité et de bienfaisance, que nous faisons insérer au journal de notre département, afin que nos ennemis sachent, en apprenant cette action qui ne fait qu'ajouter à une infinité d'autres que l'élan sublime de la révolution a enfanté; que les républicains sont aussi généreux en offrant des secours à leurs frères, que courageux en terrassant ceux qui veulent attenter à leur liberté. S. et F. »

COLLEN, MORET, DELALANDE.

Le citoyen Rousseau, membre et archiviste de la Société des jacobins, fait hommage à la Convention nationale d'un discours au peuple français et à la Convention, de sa composition, intitulé : *Les crimes de la monarchie, et les vertus de la République.*

Renvoyé au Comité d'instruction publique (3).

(1) P.V., XXXVIII, 130. B<sup>n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>1</sup>); J. Mont., n<sup>o</sup> 31; J. Lois, n<sup>o</sup> 606; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1342; Mon., XX, 575; Débats, n<sup>o</sup> 614, p. 88; J. Perlet, n<sup>o</sup> 612; Feuille Rép., n<sup>o</sup> 328.

(2) C 304, pl. 1134, p. 15.

(3) P.V., XXXVIII, 130; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1342; J. Matin, n<sup>o</sup> 675 (sic); J. Fr., n<sup>o</sup> 610; Mon., XX, 566; Mess. soir, n<sup>o</sup> 647.